

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 26 juin 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, M. GARRIGUES, Mme MAILLOT, Mme REVEL, Mme WILLIAMS.

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), M. PERRON (représenté par Mme REVEL)

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) Mme TOLLOT

Membre(s) absent(s) : (3) M. GOBILLOT, Mme LE GRAND, Mme ROLLIN

Date de convocation : 20 juin 2007

Délibération n° : 38-2007

Objet : APA/APH 21 : convention avec le Conseil Général de Côte-d'Or

Dans le cadre de la convention de coordination gérontologique, il a été confié au CCAS de Dijon depuis le 1er janvier 2003, l'évaluation à domicile des besoins de la personne âgée, ainsi que le suivi des plans d'aide de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) résidant à Dijon.

Les évaluations médico-sociales effectuées par les assistants socio-éducatifs du CCAS sont actuellement rétribuées à hauteur de 130 € par le Conseil Général. Ces évaluations effectuées lors d'une visite à domicile comprennent un girage (grille AGGIR), une évaluation des besoins et du plan d'aide nécessaire à la personne âgée. Chaque évaluation est présentée en Commission Technique d'Harmonisation (CTH).

La rétribution des évaluations réalisées est effectuée par le Conseil Général sur la base d'un état nominatif et quantitatif à trimestre échu, des dossiers présentés en CTH.

Une nouvelle convention est proposée par le Conseil Général à compter du 1er janvier 2007 pour une durée de 18 mois avec une rémunération à hauteur de 140 € par évaluation.

Le Conseil d'Administration :

- approuve les termes de la convention jointe en annexe,
- autorise le Président ou son représentant légal à signer tout acte à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

DRPA : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 9 JUL. 2007



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2007